



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 82262

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le terme de « logements locatifs sociaux » et lui demande s'il ne serait pas souhaitable et nécessaire de trouver une autre appellation aux logements de ce type, car le terme « logements sociaux » est en effet souvent assimilé à « cas sociaux » et comporte une connotation au mieux négative, au pire très péjorative, allant bien au-delà d'un problème de sémantique, comme on le voit dans la plupart des banlieues et quartiers difficiles.

Texte de la réponse

La question posée sur la dénomination des « logements locatifs sociaux », en envisageant leur changement d'appellation, renvoie aux différents aspects relatifs à l'image du logement social en France. D'une part, il y a dans de nombreux esprits une image du logement social liée aux grands ensembles des années soixante et soixante-dix qui relève aujourd'hui de la caricature. Les logements sociaux livrés actuellement sont soit de petits ensembles de logements, soit, pour une part de plus en plus importante, de l'habitat individuel ou semi-individuel. D'autre part, les craintes que peuvent susciter l'accueil des ménages ayant vocation à occuper ces logements sociaux ne sont absolument pas fondées. Ces logements sont destinés effectivement à accueillir des ménages dont les revenus sont modestes ou moyens et qui ne peuvent pas de ce fait accéder à des logements au prix du marché, à l'exemple des jeunes qui démarrent leur vie professionnelle. La question est donc plus de faire comprendre à tous nos concitoyens que ces logements ont vocation, notamment, à accueillir leurs proches et les salariés dont les entreprises ont besoin, plutôt que de modifier une dénomination qui, quelle qu'elle soit au final, conduit forcément à reconnaître que ces logements sont attribués dans des conditions de ressources et de loyers plafonnées correspondant à leur vocation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82262

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11943

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2803